

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CARAQUET TENUE LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 À  
19 h À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

---

**SONT PRÉSENTS** : Le maire Bernard Thériault et les membres : Florence Albert, Louise Blanchard, Kim Légère, Jean-Guy Blanchard et Camille Gionet

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS** : trois (3) personnes dans la salle ainsi que Marc Duguay, directeur général, Daniel Landry, agent de développement et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Bernard Thériault appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h.

2022-281

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée

2022-282

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2022-283

Entente de principes –  
convention collective

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'accepter l'entente de principe de la convention collective de la section locale 5495 du SCFP telle que présentée et que cette dernière soit en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025. Adoptée

2022-284

Résolution autorisant la  
rédaction de l'arrêté de zonage  
de Caraquet et fixant la date de  
l'audience publique (24 octobre  
2022) – Michel Gionet

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Louise Blanchard;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par Michel Gionet et que cette demande a pour but de convertir le bâtiment existant en installation pour le nettoyage de contenants pharmaceutiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 111 (1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

**IL EST RÉSOLU QUE :**

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage pour inclure une proposition particulière à même une zone mixte;

- b) la secrétaire municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil de faire publier, dans les délais prescrits par l'article 111 (1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111 (4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 24 octobre 2022 à l'hôtel de ville de Caraquet (N.-B.) à 19 h. Adoptée

2022-285

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2022-286

Suivi des dossiers

Bâtiment au 643, boul. St-Pierre Ouest : Le conseiller Jean-Guy Blanchard mentionne que le bâtiment est démoli et que le terrain est nettoyé. Toutefois, le puisard a défoncé. Le directeur général enverra les travaux publics dès demain sécuriser le tout.

2022-287

Présentation et intervention du public

Aucune présentation ni intervention du public.

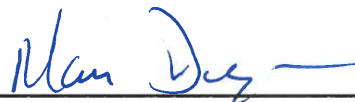
2022-288

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Camille Gionet, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 15.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE



MARC DUGUAY, SECRÉTAIRE MUNICIPAL ADJOINT